

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 20 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme Anne MARIETTAZ.

Absent Excusé : M. MORNIEUX Christian.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2022.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2022.

Vote : 14 Pour

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
SODEVAL	Travaux partiels du schéma directeur	22 710 €
SODEVAL	Réparation de fuite rue du Montet + Branchement plomb	3 072 €
Evénements tendance	et 4 Livres mariage + étuis livret de famille	158,20 €
Mano Mano	Pointeuse	87,75 €
CAP2C	Mises à jour site Internet	380,00 €
TRANSARC	Autocar pour la cérémonie à la Croix du PIN le 24 juin	115,00 €

3) DEMANDE DE SUBVENTIONS – DEMOLITION MAISON UDRY

Affaire n°48/2022

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 28 janvier 2022, le conseil municipal a validé le projet de démolition de la maison Udry afin de la remplacer par un square.

Il est rappelé que ce projet a l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Nous avons reçu un premier devis d'un montant de 55 090 € HT soit 66 108 € TTC, comprenant la protection du chantier, signalisation, constat d'huissier, la démolition de la maison et du mur du jardin avec évacuation en décharge, le renfort de la maison mitoyenne si besoin et la réalisation d'un enduit frisé fin gris sur la façade mise à nue.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Démolition	22 036 €	40,00%
Conseil régional	Démolition	22 036 €	40,00%
Total subventions publiques		44 072 €	80,00%
Fonds propres		11 018 €	20,00%
Total autofinancement		11 018 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		55 090 €	100,00%

Mme Huguette GIRERD demande si l'aménagement du square est compris dans cette demande de subvention.

Mme le Maire explique que l'aménagement n'a pas encore été travaillé par la commission travaux et que nous devons déposer au plus vite la demande de subvention. Le square sera probablement réalisé par les employés communaux sur budget de fonctionnement.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS – TERRAIN MULTISPORTS

Affaire n°49/2022

Mme le Maire explique que le Comité Sport et Jeunesse a travaillé sur un projet de terrain multisports au stade : plateformes planes en concassé ou enrobé avec équipements sportifs.

Il se décompose comme suit : - 1 terrain multisports (TMS) pour le volley/hand/basket/foot à 5 + handisport - 1 pumtrack pour le skate/vélo/rollers/trotinette. Il est également envisagé de mettre une table foot/volley.

M. Cyrille BELLEBAULT fait passer une tablette matérialisant le projet.

Ce site sera ouvert à tous et gratuit pour les utilisateurs. Toutefois, l'école et les associations ayant signé une convention seront prioritaires.

Mme Tiphany CHATILLON demande à quelle date ces travaux seront réalisés.

Mme Rolande DEMITRES précise que la demande de subvention votée aujourd'hui n'engage pas la commune à réaliser ces travaux si les finances ne sont pas disponibles.

Si le dossier passe, ils devraient se pouvoir se faire fin 2022 ou 2023.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Suite à la réception des premiers devis pour un montant total de 109 222 € HT, soit 131 066 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
Etat autre : Agence Nationale du Sport	TMS, pumtrack et table foot volley	65 534 €	60,00%
DETR / DSIL		21 844 €	20,00%
Total subventions publiques		87 378 €	80,00%
Fonds propres		21 844 €	20,00%
Total autofinancement		21 844€	20,00%
TOTAL GENERAL HT		109 222 €	100,00%

M. Florent PAILLE demande si un système de surveillance est prévu en même temps.
M. Cyrille BELLEBAULT explique que ce projet est envisagé mais sur toute la commune.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

5) DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX AU CIMETIERE

Affaire n°50-51/2022

Mme le Maire explique que le comité Cimetière a identifié divers travaux à réaliser au cimetière : reprendre les murs et portails, créer un jardin du souvenir, réaménager le coin des urnes, revoir les allées, créer un parking côté déchetterie...

Le jardin du souvenir sera peut-être réalisé par la commune pour un petit budget.

Le grand portail sera remis en place et repeint par les employés communaux. Les deux petits portails seront remplacés.

Pour les murs, nous avons un devis de GENC de 80 963 € HT, soit 97 155,60 € TTC.

Pour les urnes, nous avons un devis de l'entreprise DE VILLA pour un montant de 19 006 € HT, soit 22 807,20 € TTC.

L'enherbement des allées peut être réalisé par les employés communaux.

Suite à la réception des premiers devis d'un montant de 99 969 € H.T soit 119 963 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Murs cimetière, urnes	79 975 €	80,00%
Total subventions publiques		79 975 €	80,00%
Fonds propres		19 994 €	20,00%
Total autofinancement		19 994 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		99 969 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

Concernant le parking, un premier devis a été reçu pour un montant de 7 979 € HT. Or les aides départementales sont accordées si le projet atteint 10 000 € minimum. Il est donc proposé de compléter avec les travaux de réfection des toilettes publiques (6 760 € HT pour la cabine sanitaire + 3 745 € HT de démolition du bâtiment existant et création d'une nouvelle dalle).

Le coût total de ces projets s'élève donc à 18 484 € HT

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
Conseil départemental	Parking cimetière Toilettes publiques	5 545 €	30,00%
Total subventions publiques		5 545 €	30,00%
Fonds propres		12 939 €	70,00%
Total autofinancement		12 939 €	70,00%
TOTAL GENERAL HT		18 484 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

6) DEMANDE DE SUBVENTIONS – SECURISATION GENDARMERIE

Mme le Maire explique que des travaux de sécurisation sont demandés par les gendarmes, notamment eu égard au risque de la rivière.

Il est envisagé d'installer un grillage sur le mur côté rivière et de mettre des lames occultantes sur la clôture existante côté Montfalcon afin que cette enceinte soit aux normes.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Suite à la réception d'un premier devis d'un montant de 9 167 € HT soit 11 000 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Sécurisation enceinte gendarmerie	7 334 €	80,00%
Total subventions publiques		7 334 €	80,00%
Fonds propres		1 833 €	20,00%
Total autofinancement		1 833 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		9 167 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

7) AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS CANTINE ET PORTAGE A DOMICILE

Affaire n°52/2022

Madame le Maire explique que la société Leztroy Savoy nous a adressé un courrier le 08 avril nous informant qu'ils subissaient des hausses de prix et des ruptures d'approvisionnement et qu'ils seraient contraints d'augmenter leurs prix en septembre. Ils nous ont adressé un nouveau courrier le 06 mai 2022 pour nous expliquer que l'explosion des prix des produits alimentaires, des emballages, de l'énergie, du carburant, les obligeaient à augmenter leurs tarifs de 8,5% dès le 1^{er} juin 2022. Ces tarifs devraient rester les mêmes jusqu'au 31 août 2023.

De ce fait, il convient donc de répercuter cette augmentation sur le tarif des repas servis par ce prestataire.

Il est proposé ce qui suit :

Prestation	Ancien prix	Nouveau prix
Repas maternelle et primaire	4,60 €	5 €
Repas maternelle et primaire à partir de 3 enfants	4,10 €	4,50 €
Repas adulte cantine	6,60 €	7 €
Portage repas	7,10 €	7,70 €

Madame Tiphonie CHATILLON estime que ce nouveau tarif est trop élevé.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que nos tarifs actuels sont les moins élevés par rapport à la plupart des écoles utilisant ce prestataire.

Mme le Maire explique que depuis le changement de prestataire, il y a plus d'enfants qui viennent à la cantine. Il semble donc que les retours soient positifs donc qu'il n'y a pas lieu de changer de prestataire.

De plus, elle précise que le prix demandé aux parents ne couvre pas les charges liées à cette prestation (personnel, électricité, chauffage,...)

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette augmentation.

Vote : 13 Pour / 1 Contre (Tiphonie CHATILLON)

8) EAU ET ASSAINISSEMENT – GRANGES DERRIERE BELLAIT

Mme le Maire explique que la commune possède deux granges derrière la fromagerie Bellait. Il est envisagé de les louer. Pour ce faire, il conviendrait de les raccorder au réseau d'eau et d'assainissement. Un viticulteur est déjà intéressé et attend juste que ces travaux soient réalisés. Une autre personne doit venir visiter les locaux (atelier de mécanique).

Mme le Maire explique qu'il conviendrait de faire ces travaux tant que nous avons encore la compétence, soit cette année.

Le devis pour ces travaux s'élève à 6 894 € TTC.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis quant à ces travaux et à leur réalisation pour cette année.

Vote : 14 Pour

9) QUESTIONS ET INFORMATIONS

➤ Commissions et Comités

Affaire n°55/2022

Madame le Maire explique que suite à la démission de M. Alexandre DUROCHAT, il convient de revoir les commissions et comités afin de le remplacer. De plus, il est proposé de scinder le comité social et vie associative pour en faire deux distincts.

Il est donc proposé ce qui suit :

Commissions :

- **Finances** : Vice-présidente : Yvette VALLIN

Rolande DEMITRES, Jean-Claude MERINI, Corinne BOUCHISSE

- **Communication** : Vice-président : Cyrille BELLEBAULT

Lamia GILARDINO, Laetitia BAILLOT, Corinne BOUCHISSE, Huguette GIRERD

- Appel d'offres

Titulaires : Christian MORNIEUX, Jean-Claude MERINI, Tiphonie CHATILLON

Suppléants : Huguette GIRERD, Yves WITKOWSKI, Corinne BOUCHISSE

- SIEA

Titulaire : Yves WITKOWSKI,

Suppléants : Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON

- **Responsable Défense** : Tiphonie CHATILLON

- **Responsable Ambroisie** : Yves WITKOWSKI

Comités :

- **Travaux, urbanisme, environnement** : Vice-Président : Yves WITKOWSKI
Lamia GILARDINO, Christian MORNIEUX, Florent PAILLÉ, Huguette GIRERD, Cyrille BELLEBAULT, Alain PIGAULT, Bernard MASNADA, Philippe BENEKIAN
- **Cimetière** : Vice-Président : Yves WITKOWSKI
Frédéric DONIO, Lamia GILARDINO, Anne MARIETTAZ, Tiphonie CHATILLON, Marcel MURE
- **Forêt** : Vice-Président : Jean Claude MERINI
Yves WITKOWSKI, Tiphonie CHATILLON, Gaëtan BRUNET
- **Vie sociale** : Vice-Présidente : Laetitia BOUVIER
Huguette GIRERD, Françoise GINOD, Cyrille BELLEBAULT, Béatrice LACHENAL, Simone GARNIER, Raphael VINCENT
- **Vie associative** : Vice-Président : Cyrille BELLEBAULT
Laetitia BOUVIER, Béatrice LACHENAL, Simone GARNIER, Raphael VINCENT, Corinne BOUCHISSE, Inessa PITROIPA
- **Scolaire et périscolaire** : Vice-Présidente : Laetitia BOUVIER
Laetitia BAILLOT, Corinne BOUCHISSE, Jean-Pierre DUFOUR, Nadine DONIO
- **Sport et Jeunesse** : Vice-Présidente : Rolande DEMITRES
Laetitia BAILLOT, Frédéric DONIO, Jean-Claude MERINI, Clément SURGERE, Cyrille BELLEBAULT, Benjamin DEGLISE, Roger GONNELLI
- **Fleurissement** : Vice-Présidente : Lamia GILARDINO
Anne PORTELATINE, Tiphonie CHATILLON, Muriel DESLOIRE, Christiane MASNADA, Gaëtan BRUNET

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette nouvelle liste.

Vote : 14 Pour

➤ **Eclairage public**

Mme le Maire rappelle que c'est le SIEA qui a compétence pour l'éclairage public. Le responsable de notre secteur confirme qu'il est possible de remplacer les ampoules actuelles par des ampoules Led mais sur les luminaires ayant moins de 15 ans pour être sûr du fonctionnement. De plus, il est possible que ces ampoules n'aillent pas sur certains points lumineux du fait de leur grosseur.

Lors de cette conversation, il a été mentionné que leur sous-traitant doit faire la visite annuelle des armoires en juin. Il sera donc possible de faire en même temps le paramétrage pour l'extinction des lumières la nuit. Il a confirmé que ce service (pour rappel 120 € par armoire) ne sera pas facturé en plus s'il est réalisé dans la cadre de la visite préventive.

Il a également expliqué que la commune paie 8€ de maintenance par point lumineux et par an, soit 2448€ pour 306 points lumineux. Ceci comprend le remplacement systématique des ampoules tous les 2/3 ans, les visites des armoires et les dépannages hors vétusté.

Il a précisé que les portes des armoires cassées ainsi que les points lumineux défectueux étaient considérés comme de la vétusté.

Ce dossier sera revu dès que possible pour voir s'il ne serait pas plus intéressant de reprendre cette compétence.

➤ **Expulsion Mme Caroline MIDY**

Madame le Maire rappelle le dossier d'expulsion de Mme Midy. Suite à la démarche devant le tribunal, elle devait quitter les lieux le 16 mai et c'est ce qu'elle a fait en laissant les clés dans la boîte aux lettres.

L'appartement doit être nettoyé et faire l'objet d'un rafraichissement.

➤ **Opération façades**

Mme le Maire rappelle que 6 communes de la Communauté de Communes de Bugey Sud dont Virieu le Grand font partie de l'ORT : Opération de Revitalisation du Territoire qui comprend la rénovation des centres-villes et notamment des façades.

Une visite sur place de certains membres du conseil a permis d'identifier les façades à rénover comme celles au-dessus des commerces (pizzeria, coiffeur, ...) ainsi que deux pans de mur au-dessus du toit de Casino et au-dessus du bar.

Pour les pans de mur borgnes (sans fenêtres) au-dessus des toits, des fresques sont envisagées mais il faudrait trouver un graffeur qui vienne gratuitement en lui payant les bombes de peinture.

Pour les façades, il est proposé de prendre contact avec les propriétaires pour les inciter à refaire leurs façades avec une participation de la mairie.

De ce fait, Mme le Maire explique qu'elle a refusé d'adhérer à ce projet auprès de la CCBS car le recours à un consultant semble inutile. L'artisan venant faire un devis est capable de déterminer les besoins de ces travaux, tout en respectant les contraintes locales de l'urbanisme.

➤ **Projet de Territoire**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud souhaite présenter le projet de territoire aux conseillers municipaux du secteur le mardi 14 juin à 17h30 à la salle des fêtes ou à la salle du conseil de Virieu le Grand, en fonction du nombre de participants.

➤ **Stade**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons parlé d'un groupe de scouts de Lyon qui envisageait de passer 15 jours au stade en juillet. En fin de compte, ils ont trouvé un lieu plus adapté à leurs besoins.

Un règlement pour l'utilisation du site et des locaux est en cours d'élaboration pour les associations utilisatrices notamment la nouvelle association Virieu Rugby Club (VRC) et le futur club de foot.

➤ **Cyclisme**

Le Tour du Valromey cherche toujours des bénévoles pour le passage de la course sur la commune le mercredi 13 juillet. Seulement 4 personnes se sont proposées pour une dizaine recherchée. Un appel est à nouveau lancé.

➤ **Logements vacants**

Un recensement des logements vacants est en cours.

➤ **Vente du matériel communal vétuste**

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2022, il a été accepté de vendre le matériel communal non utilisé à cause de sa vétusté.

Le petit tracteur Deutz a été vendu à M. Pierre KELLER pour un montant de 1800€.

Affaire n°53/2022

Le 2^{ème} tracteur, qui est plus gros, a été proposé à 5000 €. Une personne doit venir le voir.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette vente qui devrait se faire aux environs des 5000 €.

Vote : 14 Pour

➤ **Cartographie des risques**

La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) multirisques de 2014 pour les chutes de blocs et les inondations.

Suite aux chutes de blocs en novembre 2017, les risques de l'ensemble de la commune ont été réétudiés.

Une réunion publique obligatoire dans le processus sera organisée après les élections de juin. Les étapes de la révision du PPRn sont le « porter à connaissance » (PàC) de la nouvelle cartographie et sa prise en compte dans l'urbanisme (application des mesures les plus restrictives).

Bien sûr, le PPRn s'impose au PLU que nous allons reprendre.

Il est précisé que les travaux prévus par la CCBS sur l'Arène – Seytive vont dans le sens de diminuer le risque d'inondation.

➤ **Vente terrain micro crèche**

Après obtention de son permis de construire, la signature de cette vente avec la SCI MC2A est prévue le 24 mai chez le notaire d'Artemare pour un montant de 15 000 € (terrain de 600m²).

Il est expliqué que ce prix est très bas mais qu'il a été voté par le précédent conseil municipal.

Dans le cadre de la participation de la CAF à ce projet, le bâtiment ne peut changer de destination pendant au moins 10 ans.

Il est rappelé qu'en contrepartie, des places seront réservées pour les habitants de la commune avec des tarifs préférentiels.

➤ **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Un mail du sénateur Patrick CHAIZE datant du 18 mai 2022, explique que lors de l'examen de la loi « **climat et résilience** », le Sénat a tenu à modérer le gouvernement dont les positions étaient apparues bien éloignées de la réalité vécue par les élus locaux sur le terrain.

C'est ainsi que plusieurs modifications significatives ont été apportées, destinées à adapter et à assouplir l'application de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette ».

Le Gouvernement, en publiant les décrets d'application, remet en cause les dispositions inscrites dans la loi. Non seulement il ne tient pas compte du vote exprimé par les deux Assemblées mais il ne prend aucunement en compte les difficultés auxquelles les Maires sont quotidiennement confrontés.

C'est la raison pour laquelle, en lien avec l'AMF, un recours devant le Conseil d'État sera prochainement introduit afin que les dispositions de la loi s'imposent aux décrets d'application comme le commandent nos institutions.

Avant de clôturer la séance M. Angelo CASE dépose un courrier à Mme le Maire avant de partir sans explication.

Mme le Maire donne lecture de ce document aux personnes présentes. Il rembourse le chèque cadeau offert par la commune aux anciens en décembre 2021.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h30.